



# CONTRIBUTION DE PLAINE COMMUNE AU PROJET MÉTROPOLITAIN



plaine  
commune

GRAND PARIS

Aubervilliers Epinay-sur-Seine  
L'Île-Saint-Denis La Courneuve  
Pierrefitte-sur-Seine Saint-Denis  
Saint-Ouen Stains Villetaneuse

DOCUMENT ADOPTÉ AU CONSEIL  
TERRITORIAL DU 30 MAI 2017

# SOMMAIRE

<b>1/ PLaine commune, une ambition pour ses villes, une chance pour la métropole</b> .....	4
1/1 UNE DYNAMIQUE FONDÉE SUR LA FORCE D'UN PROJET .....	6
1/2 UN TERRITOIRE EN TENSION, AVEC DE FORTES FRACTURES SOCIALES .....	7
1/3 UNE COOPÉRATIVE DE VILLES POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DE DEMAIN .....	9
<b>2/ PROPOSITIONS DE PLaine commune pour les orientations du projet métropolitain</b> .....	10
2/1 UN PROJET MÉTROPOLITAIN SOLIDAIRE ET POLYCENTRIQUE .....	12
2/1.1 UN PROJET POUR UNE MÉTROPOLE ACCUEILLANTE QUI LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ET LES CONCURRENCES TERRITORIALES .....	12
2/1.2 UN PROJET POUR UNE MÉTROPOLE QUI DONNE ACCÈS AUX MÊMES DROITS.....	12
2/1.3 UN PROJET POUR UNE MÉTROPOLE SOUTENABLE ET RÉSILIENTE .....	12
2/1.4 UN PROJET POUR UNE MÉTROPOLE ATTRACTIVE QUI ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE SUR LES TERRITOIRES .....	12
2/2 LA VALEUR AJOUTÉE DU PROJET MÉTROPOLITAIN : « AIDER À FAIRE », « FAIRE ENTRE » ET « FAIRE ENSEMBLE » .....	13
2/2.1 « AIDER À FAIRE » : PLUS D'ÉGALITÉ POUR AGIR SUR LA PROXIMITÉ .....	13
2/2.2 « FAIRE ENTRE » : TRAITER LES PROBLÉMATIQUES TRANSFRONTALIÈRES POUR CRÉER UNE VALEUR AJOUTÉE MÉTROPOLITAINE.....	14
2/2.3 « FAIRE ENSEMBLE » : UNIR LES FORCES DES TERRITOIRES, DES COMMUNES ET DE LEURS HABITANTS POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DE DEMAIN .....	14
<b>3/ LES TERRITOIRES AU CŒUR DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MÉTROPOLITAIN</b> .....	16
3/1 LES PROJETS ET LES SAVOIR-FAIRE DES TERRITOIRES COMME FONDEMENTS DU PROJET MÉTROPOLITAIN .....	17
3/2 LA CHARTE TERRITORIALE DE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN, OUTIL CONCERTÉ DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE TERRITOIRE ET DU PROJET MÉTROPOLITAIN .....	17
<b>4/ CONCLUSION</b> .....	19
<b>5/ ANNEXES</b> .....	20
LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENT .....	21
LE NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT .....	22
LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES DE PLaine commune .....	23

# / PRÉAMBULE

par les élus du conseil territorial de Plaine Commune

Plaine Commune est une coopérative de 9 villes qui s'est construite pour contribuer au «mieux vivre» des 424 000 habitants qui y résident, des 100 000 salariés et des centaines de milliers d'usagers qui y passent tous les jours. Dans le nouveau contexte métropolitain, nous voulons préserver l'ambition, que nous portons depuis plus de 17 ans en mettant en œuvre l'ensemble de nos politiques publiques. La Métropole du Grand Paris (MGP) doit pouvoir apporter une «plus-value» au projet de territoire que nous portons ainsi qu'aux ambitions des autres Etablissements Publics Territoriaux.

Une «plus-value» pour notre territoire et ses habitants en termes de rééquilibrage, de solidarité sociale et financière, d'aide à la construction de logements, d'amélioration de la qualité de l'air, d'accès aux services publics et à la culture, de création d'activités et de travail, d'amélioration de la qualité de vie pour tou.t.e.s, de reconnaissance de la place des citoyen.ne.s dans la métropole. Nous sommes convaincus que l'intérêt et la force du projet métropolitain résident dans sa capacité à apporter ce plus à notre territoire et à nos communes.

C'est en s'inscrivant résolument dans le soutien aux projets de territoire existants que la MGP contribuera à construire avec les territoires une métropole accueillante et solidaire, une métropole attractive mais accessible à tou.t.e.s, une métropole résiliente et durable. La Métropole doit s'appuyer sur les territoires qui ont construit des dynamiques de développement et des «pluri-centralités». Nous sommes convaincus que la capacité d'agir des territoires est la seule chance pour la MGP.

Si l'affaiblissement des moyens des EPT se confirmait, notamment en 2020, avec la fin de la CFE pour les territoires, c'est l'ensemble des ambitions métropolitaines qui en souffriraient. Comme de nombreux autres acteurs métropolitains, nous pensons que le statut des EPT doit évoluer pour renforcer le pouvoir de décision du bloc local (communes et EPT) et ainsi favoriser des territoires de projet qui inventent en permanence un quotidien métropolitain qui se vit déjà dans les communes.

C'est dans cet esprit que nous contribuons au projet métropolitain, par la remise de nos documents stratégiques (PLUI, plan climat air énergie territorial, plan local de l'habitat, schéma des espaces publics, charte d'aménagement soutenable etc.) qui traduisent les ambitions de notre projet de territoire et qui permettent de définir ce que la Métropole peut nous apporter.

Nous savons que le projet métropolitain n'est pas la somme des projets des territoires, mais il ne se construira ni contre eux, ni sans eux. La définition de l'intérêt métropolitain devra se faire en coopération avec les territoires et communes à partir des réalités, des besoins des habitants et usagers et des projets qui ont été mis en œuvre localement.

L'élaboration du projet métropolitain doit être le moment où les communes, les EPT partagent la diversité de leurs réalités territoriales et des défis à relever, et poursuivent les dynamiques de coopération engagées entre eux, pour que tous contribuent à la construction d'une Métropole du Grand Paris populaire, solidaire et dynamique.

1/  
**PLAINE COMMUNE,  
UNE AMBITION  
POUR SES VILLES,  
UNE CHANCE  
POUR LA MÉTROPOLE**

Chacun  
trouve  
sa place



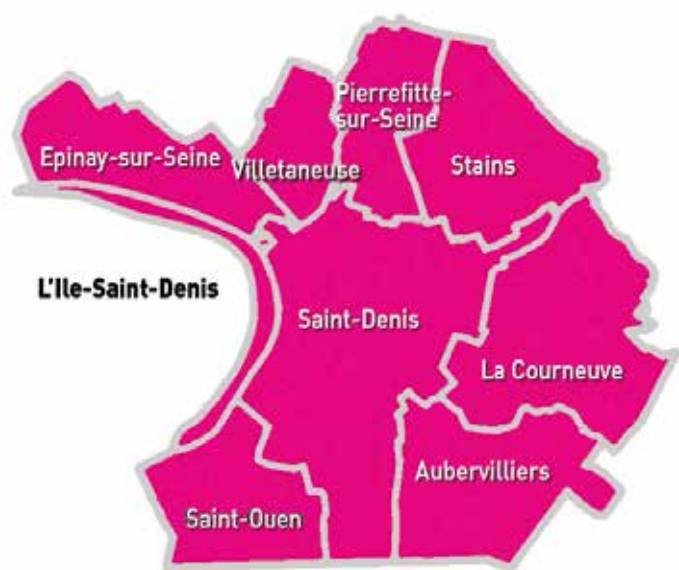
**Plaine Commune a été créée en 2000 d'une volonté partagée par neuf villes autour d'une charte d'aménagement et de développement. Située entre Paris et les territoires voisins de la Métropole, elle représente l'une des interfaces des dynamiques franciliennes.**

Territoire majeur de la métropole industrielle du milieu du 20<sup>e</sup> siècle, Plaine Commune a subi très fortement les conséquences sociales et spatiales de la « désindustrialisation » des deux dernières décennies du 20<sup>ème</sup> siècle. Les stigmates individuels et collectifs sont encore présents.

La mutation et le dynamisme de ce territoire sont souvent cités en exemple. Ceci est lié au fait qu'il s'est constitué sur la base d'un projet, celui d'une coopération intercommunale pour la renaissance de la Plaine. « Plaine Renaissance » (syndicat mixte), fondée en 1985 est devenue Plaine Commune en 2000 (agglomération). De

5 villes, Plaine Commune s'agrandit progressivement à 7 en 2003, puis à 8 en 2005 et enfin à 9 villes en 2013 avec l'intégration de Saint-Ouen, marquant la fin d'un cycle dans la construction intercommunale engagée depuis plus d'une décennie.

Le territoire de Plaine Commune, devenu en 15 ans un pôle majeur du Grand Paris, entre dans une nouvelle phase de son développement et de son aménagement. A une période de profonde transformation économique, urbaine, succède une étape d'aménagement plus qualitative, plus localisée, plus complexe, lié au nouveau contexte financier et prenant en compte les enjeux écologiques et sociaux croissants. Il s'agit d'inventer un développement qui croise à la fois l'échelle métropolitaine et la proximité locale, le court, le moyen et le long terme. C'est dans cette perspective que Plaine Commune souhaite porter une contribution au projet métropolitain.



# 1/1 UNE DYNAMIQUE FONDÉE SUR LA FORCE D'UN PROJET

Plaine Commune compte en 2017, 424 000 habitants<sup>1</sup>, dont 37% de moins de 25 ans. La dynamique démographique est forte et devrait se poursuivre, avec la volonté d'être un territoire contributeur. Ainsi en 2016, 5229 logements ont été autorisés. Plus globalement, les objectifs de construction en font le premier contributeur métropolitain au regard de sa population.

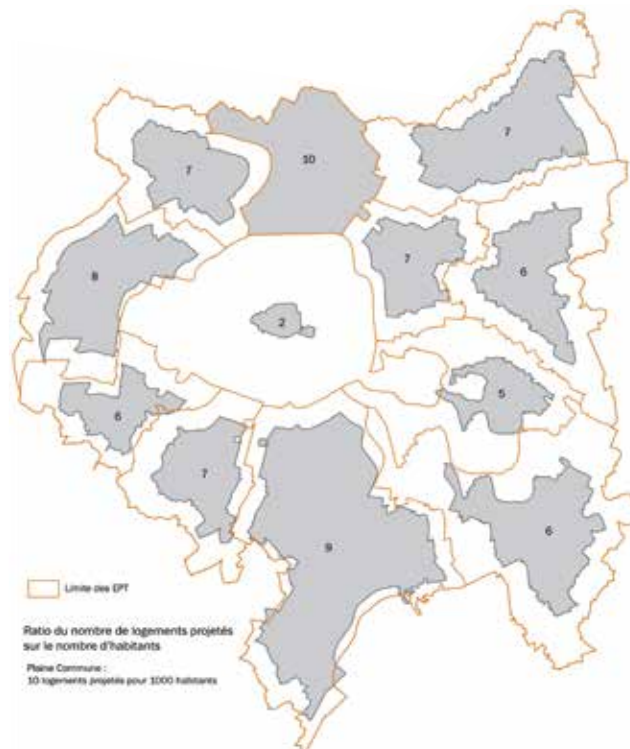
Le territoire accueille également près de 185 000 emplois, avec une croissance de 6,6% depuis 2007 contre 2,6% à l'échelle métropolitaine, ainsi que plus de 43 000 étudiants. Plaine Commune est aujourd'hui un réel pôle d'emploi métropolitain, avec un taux d'emplois de 119%. Dans le tissu économique, près de 15% des établissements occupent des fonctions transversales essentielles pour le fonctionnement métropolitain (activités productives, transport, logistique, entretien) contre 11% à l'échelle de la MGP.

Le territoire est aussi particulièrement attractif avec un solde positif des transferts d'établissements comme le montre l'accueil des sièges sociaux des grands groupes. Les flux de salariés sont très importants, avec près de 131 000 navetteurs habitants hors du territoire dont les salaires correspondent à environ 4 milliards d'euros redistribués, via le pôle économique de Plaine Commune, sur l'ensemble du périmètre de la MGP (*Plaine Commune, INSEE, 2017*). Parallèlement, Plaine Commune connaît un fort taux de création d'entreprises, et notamment d'entreprises indépendantes.

La dynamique économique est également portée par le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS). L'ESS représente à Plaine Commune 700 établissements et 7800 salariés, dont 90% associatifs et 40% dans le secteur de l'action sociale. S'ajoutent de nombreuses associations porteuses de projets en transition en faveur du climat et de l'économie circulaire (réemploi et recyclage des matériaux, agriculture urbaine, biodéchets...) et de nombreux artistes, artisan.e.s d'art et acteurs de la culture.

Plaine Commune est un territoire profondément culturel. Récemment labellisé «Villes d'art et d'histoire», le territoire abrite des patrimoines, repères identitaires et locomotives d'une destination touristique. Le maillage du territoire en lieux de création, de spectacle, en lieux d'apprentissage des arts et en médiathèques est dense. De grands rendez-vous se font entendre largement. Fabriques culturelles et créatives hybrides et expressions

Contribution des territoires à la production de logement



Carte des territoires de la MGP



SOURCE  
IAU  
Institut d'aménagement et  
d'urbanisme

1 Population totale légale 1<sup>er</sup> janvier 2017(INSEE).  
2 Cela signifie que Plaine Commune compte 119 emplois pour 100 résidents ayant un emploi.

artistiques plurielles connaissent ici des terrains favorables. Depuis dix ans, un pôle des industries culturelles s'organise au sud du territoire - notamment autour de la filière audiovisuelle - et l'offre de formation et de recherche dans le domaine des arts se consolide. C'est ce terreau fertile et le projet de développement adossé qui a conduit à la caractérisation de Plaine Commune comme « Territoire de la culture et de la création » dans le cadre de l'élaboration du Contrat de développement territorial.

Plaine Commune, territoire jeune, est aussi un territoire universitaire. La présence de grands pôles universitaires d'envergure régionale et les projets en cours le confirment : les Universités Paris 8 et Paris 13, le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), le projet Condorcet à Aubervilliers et Saint-Denis - qui verra le territoire accueillir dès 2019 plus de 15 000 étudiants et chercheurs provenant de 10 écoles et universités franciliennes - ou encore l'installation d'un campus hospitalo-universitaire à Saint-Ouen, qui représentera un pôle de santé d'envergure métropolitaine... De nombreuses écoles de formation participent également de cette dynamique.

Plaine Commune est également un territoire de projets, vecteurs d'un développement équilibré. Les projets liés à la mobilité, d'abord, avec la construction de la ligne T11 Express dans les villes du Nord du territoire ou encore le réseau du Grand Paris Express, qui s'ajoutent aux

lignes RER B et D, la ligne H, les T1, T5, T8 et L12, L13 et L14 actuelles. Des projets urbains, ensuite, comme le secteur Pleyel, appelé à devenir un grand quartier de ville exemplaire, bas carbone et culturel ; le quartier des Tartres Nord entre Pierrefitte et Stains, aux portes de la Métropole, dédié aux activités et à l'économie sociale et solidaire... Les grands projets menés sur le territoire, à l'instar de la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, sont l'occasion de mettre en œuvre ces principes d'action en faveur d'une dynamique de développement plus favorable aux habitants et salariés, plus soutenable pour l'environnement.

Plaine Commune dispose en outre de remarquables atouts géographiques, écologiques et paysagers d'échelle métropolitaine : la Seine, le canal, les parcs départementaux Georges-Valbon et de L'Île-Saint-Denis (sites Natura 2000), la Butte Pinson... Ces grands espaces, encore insuffisamment exploités et enclavés, offrent un potentiel important, en particulier pour les loisirs, la pratique sportive, l'agrément et la santé des riverains et habitants de la Métropole ainsi que pour la résilience de la Métropole.

**Ces projets portés par une volonté politique forte de développer un pôle de centralité ont permis à Plaine Commune de prendre toute sa place dans le développement métropolitain.**

## 1/2 UN TERRITOIRE EN TENSION, AVEC DE FORTES FRACTURES SOCIALES

Cette dynamique de développement territorial ne s'est pas encore accompagnée d'une véritable amélioration des situations sociales, des moyens nécessaires pour assurer le bon niveau de services à la population et réduire les inégalités écologiques.

A Plaine Commune, le taux de chômage atteint 22,3% contre seulement 13% pour la MGP et 12% à l'échelle régionale, et est encore plus fort pour les 15-24 ans (38% contre 25% pour IDF)<sup>3</sup>. Les conséquences financières pour les ménages résidents génèrent d'importantes inégalités. Le revenu médian<sup>4</sup> est seulement de 14 473€ à Plaine Commune contre 22 379€ pour la région. Le taux de pauvreté atteint ainsi 36,1% contre 15,4% pour la Région (INSEE 2017). Par ailleurs, Plaine Commune est, depuis longtemps, un territoire d'accueil de primo-arrivants, qui connaissent une situation sociale souvent fragilisée.

Ces fragilités proviennent en partie de l'ampleur du décrochage scolaire et la faiblesse du niveau de formation. A Plaine Commune, 26,5% de la population est non diplômée contre 13% à l'échelle métropolitaine et seulement 19,2% est diplômée du supérieur contre 42% pour la MGP.

Parallèlement à ces difficultés sociales, la qualité de vie sur le territoire est réduite sur certains aspects. Les familles en situation de précarité énergétique sont particulièrement nombreuses et vulnérables aux dérèglements climatiques. Le parc privé indigne, bien qu'en diminution, représente près de 13 000 logements, soit 17% du parc privé (filocom 2013).

3 Statistiques Plaine Commune 2016.

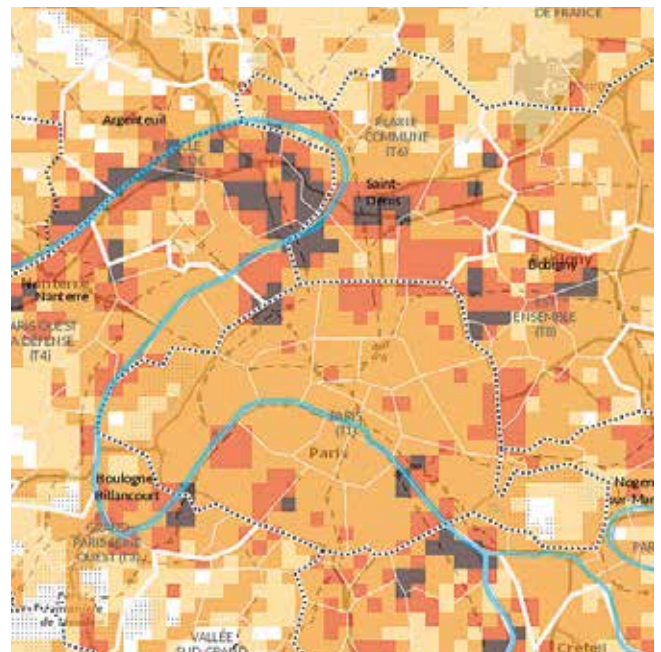
4 Par unité de consommation

De même, le niveau d'équipement et de services publics sur le territoire, notamment sur les services stratégiques pour une population jeune et avec moins de ressources, est plus faible que la moyenne métropolitaine<sup>5</sup> :

- 14,5 places de crèches pour 100 enfants de moins de 3 ans contre 29,4 pour la MGP
- 5,9 généralistes pour 10 000 habitants contre 8 pour la MGP

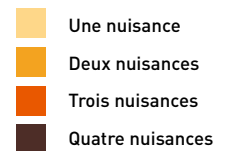
Les populations sont exposées à d'importantes nuisances visuelles et sonores (grandes infrastructures routières et autoroutières (A1, A86...), ferroviaires et des aéroports du Bourget et de Roissy-Charles De Gaulle). La qualité de l'air est dégradée : Plaine Commune représente l'une des zones les plus polluées d'Ile-de-France. La pollution des sols constitue une réalité préoccupante, fort ancienne, pour le territoire.

L'IDH-2, qui calcule le niveau de développement humain à l'échelle régionale, est inférieur à 0,4 voire 0,3 dans la plupart des villes de Plaine Commune, alors que la moyenne francilienne est de presque 0,6 (IAU, 2014)<sup>6</sup>. Cet indice montre bien la réalité et le niveau de déséquilibre du développement en l'Ile-de-France, région la plus riche mais aussi la plus inégalitaire de France.

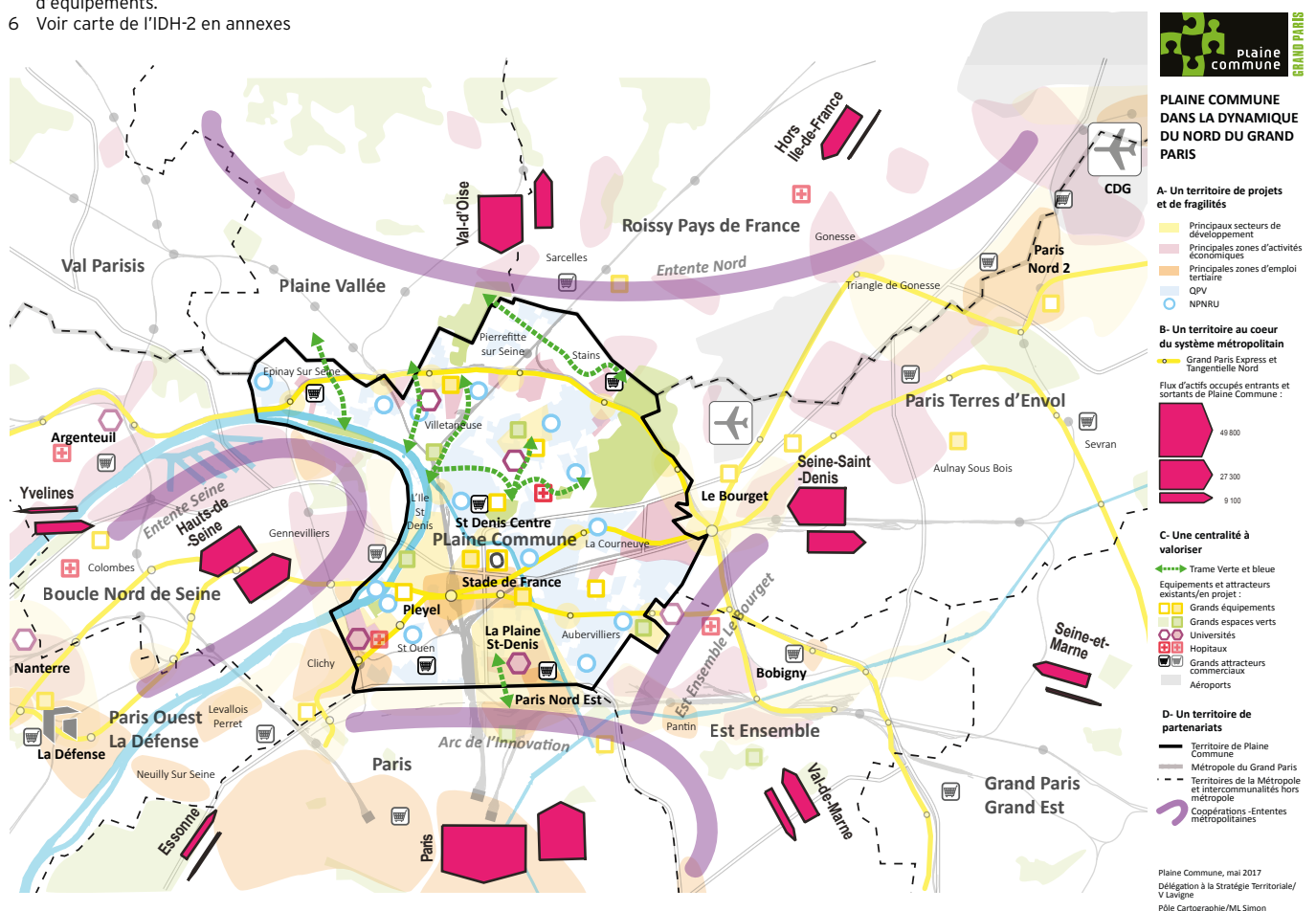


Cumul des nuisances

Nombre de nuisances sur les 5 critères étudiés : bruit, pollution de l'air, pollution eau distribuée, sols pollués, sites industriels IED



5 Voir données précises en annexes sur la comparaison des niveaux d'équipements.  
6 Voir carte de l'IDH-2 en annexes





# 1/3 UNE COOPÉRATIVE DE VILLES POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DE DEMAIN

Pour faire face à ces fragilités, les élus, comme par le passé, souhaitent s'appuyer sur l'échelon intercommunal en réaffirmant la nécessité de la coopérative de villes comme levier d'action majeur dans un contexte institutionnel mouvant, dans le respect des identités communales. L'exercice de nombreuses compétences par Plaine Commune permet de concevoir un projet de territoire et une action intercommunale d'envergure qui favorise une plus grande qualité de vie sur le territoire à l'instar de la trame verte et bleue, des pistes cyclables ou du réseau de médiathèques, en agissant directement en complémentarité des communes pour une valeur ajoutée perçue au quotidien. Le territoire est la bonne échelle d'intervention pour répondre aux besoins des habitants en cohérence et en complémentarité avec les moyens des villes.

Face aux difficultés sociales et territoriales, les élus souhaitent ainsi porter via la coopérative de villes un projet de territoire renouvelé. Ils ont dès le début de mandat indiqué de nouvelles orientations politiques à travers la notion de « bien communautaire ». En effet, les élus de Plaine Commune ont axé le projet de territoire autour d'éléments structurants pour un développement solidaire et durable :

- **Offrir à tous un cadre de vie de qualité, sobre et durable :** Plaine Commune œuvre à la qualité de vie par la requalification des espaces publics, un aménagement soutenable et la qualité des constructions. Le territoire promeut un développement équilibré par et pour une ville multifonctionnelle.
- **Améliorer les conditions d'habitat et garantir le droit au logement pour tous :** Plaine Commune fournit un important effort de construction qui s'accompagne d'un équilibre dans la production de logements et une requalification de l'habitat insalubre ;
- **Développer et adapter le réseau de transports pour promouvoir une mobilité durable :** Plaine Commune accompagne les dynamiques territoriales en termes d'équipements et d'infrastructures de transport, notamment autour du Tram 11 Express et des gares du Grand Paris Express ;
- **Renforcer le développement économique endogène, le développement local et l'emploi pour faciliter l'inclusion des habitants et des salariés :** Dans une dynamique de développement local, Plaine Commune travaille à faire bénéficier aux habitants des dynamiques économiques plurielles vivantes sur le territoire et à accompagner l'apprentissage, la formation et l'insertion

vers l'emploi. Le territoire promeut également l'innovation technologique, sociale, éthique et durable pour une ville de demain au service de ses habitants ;

- **Valoriser la culture et la création, facteurs d'identité, de développement et de reconnaissance pour le territoire et ses habitants :** Plaine Commune a fait de la culture et de la création un levier majeur de son contrat de développement territorial (CDT), afin de concrétiser la culture et la création comme moteurs du développement urbain, économique et social du territoire et comme leviers d'implication des habitants à la fabrique de la ville.

Ces orientations s'inscrivent aujourd'hui dans une dynamique métropolitaine dont Plaine Commune se veut actrice. Par son partenariat avec les Territoires et communautés d'agglomérations voisines (*Entente Arc en Seine, Entente Nord*), Plaine Commune contribue, dans un esprit de coopération et de non concurrence, à la construction de la métropole polycentrique, équilibrée, solidaire et soutenable de demain.

Ces orientations ont été récemment réaffirmées au travers des grandes orientations stratégiques pour le PLUI. Il s'agit de poursuivre le développement du territoire tout en axant davantage sur le développement humain et social ainsi que l'environnement. Cette stratégie concourt à renforcer l'aménagement de proximité au plus près des besoins des habitants, à intégrer l'écologie urbaine comme pivot du développement, à agir sur l'habitat existant autant que sur l'habitat neuf, à valoriser les zones d'activités du territoire et éviter leur délocalisation toujours plus loin.

Par sa contribution à la performance d'une économie métropolitaine diversifiée et à la recherche constante de réduction des inégalités sociales, le projet de territoire de Plaine Commune est ainsi constitutif du projet métropolitain.

2/

# PROPOSITIONS DE PLAINE COMMUNE POUR LES ORIENTATIONS DU PROJET MÉTROPOLITAIN



**«La métropole du Grand Paris est constituée en vue de la définition et de la mise en œuvre d'actions métropolitaines afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, de réduire les inégalités entre les territoires qui la composent, de développer un modèle urbain, social et économique durable, moyens d'une meilleure attractivité et compétitivité au bénéfice de l'ensemble du territoire national.» (article 12 de la loi MAPTAM).**

Dans sa conception même, la Métropole du Grand Paris a ainsi été prévue comme un échelon permettant la mise en œuvre de politiques de rééquilibrage sur son territoire. C'est dans cette optique que Plaine Commune considère que la MGP doit venir en appui de son projet de territoire.

Le territoire souhaite donc partager l'expérience de son projet de coopérative de villes et de son engagement en faveur de la construction du Grand Paris à travers des propositions pour un projet métropolitain solidaire et polycentrique qui apporte une valeur ajoutée à la vie quotidienne dans les territoires. Plutôt que la course à une compétition entre mégapoles, ce projet doit promouvoir un nouveau modèle de développement, qui réponde autant aux défis planétaires, métropolitains que locaux et qui se construit à partir des projets de territoire existants ou en cours de définition. Plaine Commune souhaite construire une métropole accueillante et solidaire, attractive mais non excluante, accessible à tous et résiliente.

Ce projet devra être fondé sur les dynamiques et projets des territoires déjà à l'œuvre, dans la recherche d'une articulation cohérente des compétences. Dans ce cadre, l'une des conditions de réussite du projet métropolitain sur la base des projets de territoire réside dans la garantie d'un rééquilibrage financier au sein de la MGP (voir encadré ci-contre).

## LA SOLIDARITÉ FINANCIÈRE, UN PRINCIPE FONDATEUR POUR LE RÉÉQUILIBRAGE MÉTROPOLITAIN INDISPENSABLE

Le projet métropolitain est un levier essentiel pour réduire les inégalités territoriales. Pour aller plus loin, il est nécessaire de mettre en œuvre une nouvelle solidarité financière, tout en garantissant la pérennité des ressources des EPT et de la MGP, notamment par la sécurisation de la CVAE métropolitaine.

Alors que les baisses de dotations aux collectivités ont touché indifféremment communes, EPT et Métropole, le renversement des flux financiers entre les communes et les EPT et l'apparition de l'acteur métropolitain se sont traduits par une forte baisse de ressources pour les territoires. Cette diminution des recettes intervient alors même que ces derniers montent en puissance et doivent prendre en charge de nouvelles compétences déterminantes pour le développement urbain et social et pour leur population et ainsi concrétiser le projet métropolitain.

Dans ce contexte, la situation financière des territoires populaires est particulièrement difficile. Ainsi, la solidarité financière métropolitaine est nécessaire pour un véritable rééquilibrage métropolitain, où ces territoires sont soutenus et accompagnés dans leurs dynamiques au service du développement métropolitain. Pour ce faire, plusieurs solutions sont à mettre en place :

- Il semble opportun d'instaurer un observatoire « financier » sur le territoire métropolitain, qui permettrait de rendre compte de la diversité des situations des territoires.
- Par l'élaboration d'un pacte financier et fiscal métropolitain, cette solidarité pourra ensuite être concrétisée au travers de différents outils :
  - une dotation de solidarité métropolitaine aux communes,
  - une dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT) représentant 50% des augmentations de CVAE sur l'année N-1, comprenant des critères de péréquation favorable aux territoires les plus en difficulté,
  - une critérisation des instruments et dispositifs financiers de soutien aux communes et aux territoires, comme le fonds d'investissement métropolitain (FIM), permettant de venir en appui des territoires présentant les plus forts besoins.

De fait, au vu de la dynamique de développement du territoire et du niveau de construction neuve, l'aide aux maires bâtisseurs s'avère insuffisante pour financer les équipements nécessaires à la croissance démographique et au développement d'un cadre de vie de qualité.

### MONTANTS PERÇUS AU TITRE DE L'AIDE AUX MAIRES BÂTISSSEURS

Commune	PC accordés 2015 selon Sitadel	Montant perçu au titre de l'année 2015 calculée sur 1S 2015	Montant perçu au titre de l'année 2016 calculée sur 2S 2015
Aubervilliers	785	426 300 €	359 040 €
La Courneuve	389	405 300 €	67 320 €
Épinay-sur-Seine	129	11 970 €	0 €
L'Île-Saint-Denis	202	38 430 €	166 716 €
Pierrefitte-sur-Seine	315	30 660 €	260 832 €
Saint-Denis	1 025	375 480 €	502 656 €
Saint-Ouen	145	35 910 €	0 €
Stains	66	0 €	0 €
Villetaneuse	3	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 059</b>	<b>1 324 050 €</b>	<b>1 356 564 €</b>

L'enjeu pour la Métropole du Grand Paris est donc de combler les inégalités en soutenant activement les territoires les plus contributeurs au dynamisme du développement.

## 2/1 UN PROJET MÉTROPOLITAIN SOLIDAIRE ET POLYCENTRIQUE

Les forts déséquilibres qui existent entre les territoires de la MGP sont le véritable enjeu métropolitain. La valeur ajoutée du projet sera donc la réduction des inégalités entre les territoires et au sein des territoires pour parvenir à un développement plus soutenable pour tous. Le projet métropolitain ne peut pas contribuer à renforcer les déséquilibres à l'œuvre aujourd'hui et qui sont sources d'inégalités voire d'exclusions. Cela impose de centrer la réflexion du projet autour des besoins des habitants, salariés et usagers de la métropole tout en prenant en compte les besoins des générations futures. Les Territoires peuvent être des lieux privilégiés d'expression de ces besoins.

### 2/1.1 UN PROJET POUR UNE MÉTROPOLE ACCUEILLANTE QUI LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ET LES CONCURRENCES TERRITORIALES

Les Territoires et la MGP doivent ainsi élaborer ensemble un projet inclusif, ciment d'une métropole accueillante et solidaire, c'est-à-dire une métropole qui favorise un développement harmonieux et permet le maintien de tous les habitants en son sein face à la hausse continue des loyers, une métropole qui vient en appui des territoires les plus fragiles, une métropole qui accueille les personnes venues d'ailleurs, une métropole qui résorbe les frontières spatiales et sociales et qui n'en recrée pas de nouvelles. Cette métropole doit permettre de favoriser les parcours ascendants et l'émancipation de chacun en favorisant la prise en compte de l'altérité et la rencontre.

Une métropole accueillante et solidaire, c'est aussi une métropole qui facilite l'aménagement d'un territoire de qualité et mixte avec toutes les fonctions urbaines : logements, équipements, activités, espaces verts et espaces de loisirs au service de populations aux profils divers et en réduisant les pollutions et les nuisances. L'inclusion passe aussi par une ouverture au monde renforcée en valorisant l'identité multiculturelle du Grand Paris et en s'appuyant sur les expériences et les propositions des habitants.

### 2/1.2 UN PROJET POUR UNE MÉTROPOLE QUI DONNE ACCÈS AUX MÊMES DROITS

Pour que la métropole soit accessible, elle devra être innovante pour améliorer les mobilités et rapprocher les personnes de leurs lieux de vie, dans une logique de diminution des distances domicile/travail. Mais elle aura également pour tâche de contribuer à préserver l'accès

aux droits, et notamment le droit à la ville, au logement (par la maîtrise des prix, par la construction de nouveaux logements et par un effort soutenu de résorption de l'habitat insalubre), le droit à la culture, aux loisirs... afin de contribuer à construire une ville, des villes inclusives pour tous.

### 2/1.3 UN PROJET POUR UNE MÉTROPOLE SOUTENABLE ET RÉSILIENTE

Une métropole soutenable, c'est une métropole engagée résolument dans la transition écologique et sociale. Le projet métropolitain doit promouvoir et aider à construire un autre modèle urbain sobre en énergie et en ressource et riche en travail. Il devra rendre possible des modes de transports et de déplacements économes en ressources et plus sains. Il aura pour enjeu de s'attaquer aux inégalités écologiques en luttant contre les nuisances et les pollutions et la précarité énergétique. Le projet métropolitain devra permettre de construire une métropole résiliente aux inondations et aux dérèglements climatiques en favorisant la préservation d'espaces de pleine terre et d'espaces verts de grande ampleur, en ramenant la nature et l'eau en ville, en réduisant sa dépendance énergétique, en reconstituant une ceinture maraîchère en archipel. Enfin, ce projet devra inventer des nouvelles formes de coopération entre collectivités, société civile et entreprises.

**« LA MGP DOIT LIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT »**

(Extrait des cahiers citoyens de Plaine Commune)

### 2/1.4 UN PROJET POUR UNE MÉTROPOLE ATTRACTIVE QUI ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE SUR LES TERRITOIRES

La construction métropolitaine doit enfin permettre de favoriser le développement de pôles d'attractivité dans l'ensemble des territoires pour garantir à tous l'accès à l'emploi, à l'habitat, aux aménités urbaines. C'est le sens d'une métropole attractive, qui œuvrera au développement territorial en offrant un mieux-vivre dans l'urbain dense, en préservant la diversité économique des territoires, en accompagnant les modèles émergents et alternatifs et en permettant aux entreprises locales de se développer en son sein, dans la logique d'un développement endogène.

La Métropole devra concevoir son action en matière de développement économique en complémentarité de celle des territoires et en articulation forte avec les politiques publiques de la Région, collectivité chef de file dans ce domaine.

**«IL FAUT UN ÉQUILIBRE DES EMPLOIS, NE PAS FAIRE VENIR QUE LE SECTEUR TERTIAIRE»**

(Extrait des cahiers citoyens de Plaine Commune)

Le rôle de la MGP dans l'attractivité du territoire sera également de contribuer à l'identification et à la diffusion de l'innovation, qu'elle soit technologique ou sociale, de processus ou d'usage.

La métropole a été pensée comme réponse à la difficulté des territoires à répondre à la fois aux enjeux locaux et supra-territoriaux, difficulté renforcée par le désengagement de l'Etat, à l'heure où les urgences (sociale, sur le logement, pour le climat, pour la santé...) deviennent de plus en plus prégnantes. Le projet doit donc être construit pour apporter à la fois une réponse aux enjeux métropolitains, des solutions pour résoudre le déséquilibre et les inégalités au sein du territoire métropolitain et des contributions au défi environnemental.

Réussir la métropole solidaire, accueillante, attractive, résiliente et durable pour répondre aux défis de la qualité de vie, du besoin de logements notamment sociaux, de la réduction des inégalités sociales et spatiales, du changement climatique, de la santé... C'est être à l'écoute des communes et de leurs ambitions pour leurs territoires.

## **2/2 LA VALEUR AJOUTÉE DU PROJET MÉTROPOLITAIN : «AIDER À FAIRE», «FAIRE ENTRE» ET «FAIRE ENSEMBLE»**

Le projet métropolitain doit permettre le changement d'échelle et de modèle. Face aux mutations économiques et sociales, il est attendu que la Métropole participe de l'adaptation vers un territoire métropolitain plus accueillant et résilient. Pour cela, la valeur ajoutée métropolitaine consisterait à mettre en œuvre les orientations du projet métropolitain, en complémentarité de l'action des communes et des Territoires en application du principe de subsidiarité, selon lequel l'échelon de proximité doit être privilégié lorsqu'il est le mieux placé pour mener une action.

### **2/2.1 «AIDER À FAIRE» : PLUS D'ÉGALITÉ POUR AGIR SUR LA PROXIMITÉ**

Le projet doit repartir des besoins concrets des habitants et contribuer au rétablissement du droit commun et métropolitain entre les territoires, en accompagnant leur juste développement. Il s'agit ainsi de venir en appui des territoires qui concentrent des problématiques urbaines très fortes telles que l'habitat privé indigne, aggravé par l'insuffisante prise en compte globale et équilibrée de l'hébergement d'urgence, la précarité énergétique, les fractures urbaines liées aux grandes infrastructures ou la concentration des nuisances environnementales. Il doit ainsi contribuer au rééquilibrage au profit des territoires populaires.

Pour cela, le projet métropolitain doit contribuer à renforcer la présence d'équipements et de services qui manquent pour garantir ce droit commun tels que la santé ou la petite enfance. Il s'agit de permettre aux territoires dont les capacités financières sont réduites mais qui s'engagent dans le développement (en construisant de nombreux logements ou en prenant pleinement part à l'hébergement d'urgence) d'offrir une meilleure qualité de vie avec la construction d'équipements publics du quotidien ou d'espaces à caractère naturel (*voir partie 3, les territoires au cœur du projet métropolitain*). C'est le sens de l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement, qui permettra à la Métropole d'agir en soutien des territoires et des communes sur des projets et équipements, selon les priorités définies dans le cadre du projet métropolitain.

Cet accompagnement doit d'appuyer sur les capacités d'intermédiation et d'animation des EPT, par la possibilité d'organiser tant la proximité que les coopérations de projets. Plaine Commune et les villes souhaitent par exemple mettre en place une conférence intercommunale des équipements, pour innover dans la fabrique de la ville en répondant aux besoins croissants des habitants, aux nouveaux usages tout en tenant compte des réalités budgétaires.

Cet accompagnement des territoires les plus contributeurs mais qui concentrent les besoins les plus forts devra se traduire dans la définition de l'intérêt métropolitain, tant en matière d'aménagement que d'habitat ou de développement économique.

## 2/2.2 « FAIRE ENTRE » : TRAITER LES PROBLÉMATIQUES TRANSFRONTALIÈRES POUR CRÉER UNE VALEUR AJOUTÉE MÉTROPOLITAINE.

Le projet métropolitain a l'avantage de se façonner au-delà des nombreuses frontières administratives. Cette opportunité doit être mise à profit pour traiter des dynamiques et des éléments transfrontaliers.

### Les grands éléments paysagers : la Seine, les canaux, les parcs

La Métropole est structurée par son paysage, naturel ou anthropique, qui relie les territoires entre eux, offrant un « commun métropolitain ». Ces communs doivent être un des fondements du projet métropolitain pour assurer la continuité des aménagements ou la relation ville-nature.

Plaine Commune et les villes avec des berges de Seine travaillent sur les relations entre la ville et le fleuve depuis de nombreuses années, avec l'entente « Arc en Seine » (Boucles Nord de la Seine et Plaine Commune), qui propose des orientations d'aménagement d'importance métropolitaine. L'EPT décline ces orientations dans une étude « Seine » plus opérationnelle.

Ces nouvelles échelles d'interventions font intervenir une pluralité d'acteurs ce qui complexifie l'action. Le projet métropolitain est une occasion de concrétiser ces coopérations de projets.

## LES DYNAMIQUES DE « SYSTÈMES » ET LES INTERSTICES : LA MOBILITÉ, LES COUPURES URBAINES, LE NUMÉRIQUE

La métropolisation des territoires correspond à la croissance exponentielle des flux de personnes, d'informations, de marchandises. La prise en compte des enjeux de mobilité est essentielle pour la réguler, enjeux à la fois d'échelle métropolitaine mais aussi sur les connexions locales ou les liaisons douces. Sur ces volets interterritoriaux, le projet métropolitain peut représenter un instrument pertinent à l'interface entre le SDRIF-PDUIF et les stratégies locales. Par ailleurs, une action volontariste de résorption des coupures urbaines, à travers un appui sur les ouvrages de franchissements notamment, serait une valeur ajoutée majeure de l'action métropolitaine. La Métropole, par son positionnement supra-territorial, représente également l'échelon pertinent pour apporter une valeur ajoutée dans la prise en compte des enjeux numériques : aménagement numérique, travail sur les usages, traitement et ouverture des données... C'est par un positionnement volontariste sur ces enjeux d'innovation qu'elle permettra de révéler et de fédérer les initiatives des territoires et des communes.

## LES RÉSEAUX ET LES RISQUES DE NATURE MÉTROPOLITAINE : METTRE EN ŒUVRE LA COMPÉTENCE GEMAPI POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DES TERRITOIRES

L'exercice de cette compétence par la Métropole du Grand Paris amène à articuler l'intervention de la Métropole avec les démarches engagées et les actions menées par les différents acteurs, pour répondre aux enjeux des territoires :

### La prévention des inondations par crue et par remontée de nappe

Il semble nécessaire d'appréhender à la bonne échelle la vulnérabilité des territoires, de définir les mesures permettant de réduire l'aléa et la vulnérabilité des territoires, de concevoir des quartiers résilients.

### La valorisation des rus

La renaturation de la Vieille Mer et du rû d'Arras répond à des enjeux métropolitains et franciliens (Schéma des Trames Vertes et Bleues, SRCE, projet de SAGE) et ont fait l'objet d'études de renaturation, en lien avec les territoires amont.

### La baignabilité

Les différentes actions permettant la baignabilité, dont la déconnexion des eaux pluviales et la mise en conformité des rejets, visent la qualité des milieux aquatiques, volet de la GEMAPI.

### La stratégie métropolitaine de gestion des eaux pluviales

Le SCOT pourra permettre, à l'instar du projet de zonage proposé au PLUI, la prévention des inondations par ruissellement (par la gestion des fortes pluies) ainsi que l'amélioration de la qualité des rejets aux milieux naturels (par la gestion des pluies courantes).

## 2/2.3 « FAIRE ENSEMBLE » : UNIR LES FORCES DES TERRITOIRES, DES COMMUNES ET DE LEURS HABITANTS POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DE DEMAIN

### PESER ENSEMBLE POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS COLLECTIFS

La construction métropolitaine ne prendra de sens et ne produira de valeur ajoutée que dans la recherche de synergies entre différents échelons à compétences complémentaires. Sur les grands enjeux de nature métropolitaine, les collectivités de tous niveaux devront unir leurs forces pour peser ensemble face aux défis de demain.

### La lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air

Les enjeux climatiques et sanitaires sont de plus en plus prégnants et alarmants, comme en témoignent le record

de chaleur battu pour la troisième année consécutive en 2016 ou les récents épisodes de pollution atmosphérique. Ils toucheront d'abord les populations les plus fragiles dont celles de Plaine Commune. Il revient à la Métropole de faire de ces enjeux extraterritoriaux un des plus grands défis à relever du projet métropolitain.

Dans le cadre de l'élaboration du PCAEM que l'EPT soutient, Plaine Commune propose que ce grand document stratégique soit une valeur ajoutée métropolitaine et non une compilation des plans locaux. Il s'agit dès lors que le projet puisse porter des actions concrètes d'envergure métropolitaine : développement des énergies renouvelables, des réseaux énergétiques, reconquête de la qualité de l'air, amélioration du transport de marchandises.

### L'économie circulaire

Le métabolisme de Plaine Commune comme celui de la métropole est un métabolisme de consommation et d'échange caractéristique de territoires «hyper urbains» qui consomment massivement et produisent une très faible part de leurs besoins. Dans un contexte de raréfaction et de tensions probables, ces constats appellent au développement d'une gestion plus circulaire des ressources limitant le gaspillage des ressources et l'impact sur l'environnement et le climat. Favorisant de nouvelles formes de production, de consommation, l'économie circulaire est une opportunité de développer de nouvelles filières d'activités créatrices d'emplois et non-délocalisables à l'échelle métropolitaine. En signant le Pacte du Grand Paris pour l'économie circulaire, Plaine Commune et la Métropole se sont engagées à mettre en œuvre rapidement des actions concrètes pour impulser l'économie circulaire.

### La culture

Par son caractère universel et fédérateur, la culture, bien que ne relevant pas des compétences propres de la Métropole, doit venir irriguer le projet métropolitain. Sur tous les territoires, il y a des lieux, des pratiques, des initiatives culturelles, instituées ou individuelles. Mais il y a des besoins, des attentes, des situations inégales, des circulations impossibles, des périmètres fermés les uns aux autres... L'enjeu métropolitain réside dans la coordination, la mise en dynamique des échelons et des acteurs. La métropole peut être cet ensemble capable d'intégrer pleinement l'art et la culture dans la ville et dans la cité, donc dans toutes ses politiques publiques. Ainsi, c'est une gouvernance culturelle et une cohérence d'intervention qu'il faudra trouver au sein du périmètre métropolitain.

### Les migrations

Par ailleurs, la métropole agrège des flux de migration, dont la répartition relève là aussi de l'équité territoriale au sein du périmètre métropolitain. Pour offrir à tous un cadre de vie de qualité sans concentrer les fragilités, le projet métropolitain sera un essentiel de l'équilibre entre les territoires.

Sur l'ensemble de ces enjeux, la valeur ajoutée métropolitaine résidera non seulement dans la mise en synergie des acteurs, dans un esprit de complémentarité et de non concurrence territoriale mais également dans la capacité à peser face à d'autres niveaux institutionnels (région, Etat, Union Européenne) pour promouvoir un développement humain, solidaire et soutenable.

« LA MÉTROPOLE, C'EST NOUS ! »

(Extrait des cahiers citoyens de Plaine Commune)

## FAIRE AVEC LES CITOYENS ET LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La métropole et les territoires ne doivent pas pour autant tout inventer. Il convient de s'appuyer sur le savoir-faire métropolitain des citoyens, qui sont souvent en avance sur le projet institutionnel. Il apparaît que les dispositifs actuels de participation sont, sur les territoires, avant tout d'échelle municipale, de quartier, ou se concentrent sur les projets urbains (à l'exception de Plaine Commune qui a un conseil de développement depuis 2003). Les exercices menés à une échelle plus large et/ou portants sur des documents de planification sont plus rares, complexes et ne mobilisent que la société civile investie.

Pour donner toute sa place aux citoyens du Grand Paris, dans leurs diversités, il est nécessaire de prendre appui sur une nouvelle démocratie qui parle aux habitants et qui permette de faire remonter et diffuser la pratique habitante à l'échelle des territoires et de la métropole, soucieuse de préserver les identités et spécificités de chaque territoire. La création du Conseil de développement métropolitain peut permettre de s'engager dans cette voie, à condition d'être également en lien avec les conseils de développement territoriaux.

Il s'agit aussi de construire des dispositifs pérennes de démocratie métropolitaine qui permettent de faire changer d'échelle la participation des habitants et des acteurs du territoire et de les impliquer dans l'élaboration des documents stratégiques qui auront des impacts majeurs sur la qualité de vie.

Plaine Commune et les villes s'essaient à ce défi :

- Son Conseil de développement qui a contribué à 6 reprises sur le Grand Paris et 4 sur le projet de territoire (projet d'agglomération, SCOT, CDT) et l'ensemble des Plans ;
- Des « Cahiers citoyens du Grand Paris » ont été élaborés par un collectif d'habitants pendant un an et permis de faire émerger des demandes et propositions citoyennes sur les enjeux institutionnels et opérationnels de la MGP ;
- Avec la démarche Territoire de la culture et de la création, qui mobilise l'art et la culture pour proposer un cadre renouvelé de dialogue et d'implication des habitants à la fabrique de la ville. Exemple : projet artistique et participatif pour l'accompagnement du projet urbain Pleyel (2ans).

3/

# LES TERRITOIRES AU CŒUR DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MÉTROPOLITAIN





## **3/1 LES PROJETS ET LES SAVOIR-FAIRE DES TERRITOIRES COMME FONDEMENTS DU PROJET MÉTROPOLITAIN**

L'accompagnement des territoires et le traitement des thématiques transfrontalières seront une valeur ajoutée essentielle du projet métropolitain. Mais celui-ci ne pourra vivre qu'en s'appuyant sur les projets et réalités de territoires existants, qui concentrent les savoir-faire, les ambitions et les coopérations locales au sein du périmètre métropolitain. Ainsi, les EPT sont des acteurs incontournables pour la mise en œuvre du projet métropolitain et du portage des évolutions législatives nécessaires au bon fonctionnement du périmètre métropolitain, comme le statut d'EPCI à fiscalité propre pour les EPT ou encore la possibilité pour la Métropole de leur déléguer certaines compétences.

Les collectivités, EPT et communes réunies, portent des dynamiques et des projets de territoire qui sont une base commune et partagée pour une élaboration ascendante du projet métropolitain. Le travail effectué pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie (PCAE) métropolitain s'est fondé en grande partie sur les orientations politiques existantes dans les territoires. L'élaboration du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) pourra aussi se baser sur les documents et contributions existantes dans les territoires. La charte de coopération stratégique conclue entre la Métropole et les territoires représente un cadre d'action opportun pour une co-construction des politiques publiques métropolitaines.

Plaine Commune pourra notamment mettre à profit son expérience et son expertise d'élaboration de charte d'aménagement soutenable, de plan local de déplacement, de plan local de l'habitat, de schéma commercial ou hôtelier, d'Agenda 21, de plan climat, de trame verte et bleue urbaine, de plan de prévention du bruit dans l'environnement, et de zonage pour la gestion des eaux pluviales. L'EPT pourra également contribuer au SCOT métropolitain par son travail en cours sur son PLUI (*Cf. liste annexée*).

Ce socle pour le projet métropolitain, c'est aussi le fonctionnement coopératif pour définir des stratégies moins concurrentielles, à l'instar des schémas de secteurs du CDT ou des Ententes entre territoires qui permettent de créer de la cohérence à une échelle encore plus large (Entente Arc en Seine, Entente du Nord Métropolitain...). Le projet pourrait donc s'appuyer sur ce « déjà-là », ces premiers imaginaires métropolitains pour créer une histoire commune du Grand Paris.

Le projet métropolitain sera ainsi un instrument pour aménager les interfaces, traiter les problématiques globales et soutenir les ambitions locales. Il sera le socle du futur SCOT, construit en lien avec les démarches de PLUI des EPT. Au-delà de la compatibilité entre les documents de planification, il s'agit de mettre en œuvre les orientations politiques partagées entre la MGP et les EPT, notamment à travers la définition de l'intérêt métropolitain.

## **3/2 LA CHARTE TERRITORIALE DE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN, OUTIL CONCERTÉ DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE TERRITOIRE ET DU PROJET MÉTROPOLITAIN**

Dans le respect du principe de subsidiarité, et afin de permettre une déclinaison efficace, souple et concertée du projet métropolitain sur les Territoires, il est proposé que la Métropole adopte une démarche de contractualisation au travers de Chartes territoriales de développement métropolitain. Ces chartes, qui seraient une déclinaison territoriale du projet métropolitain et de l'intérêt métropolitain défini plus largement sur l'ensemble du périmètre de la MGP, permettraient d'accompagner la mise en œuvre des projets de territoire sur la base d'objectifs et de projets concertés découlant des priorités

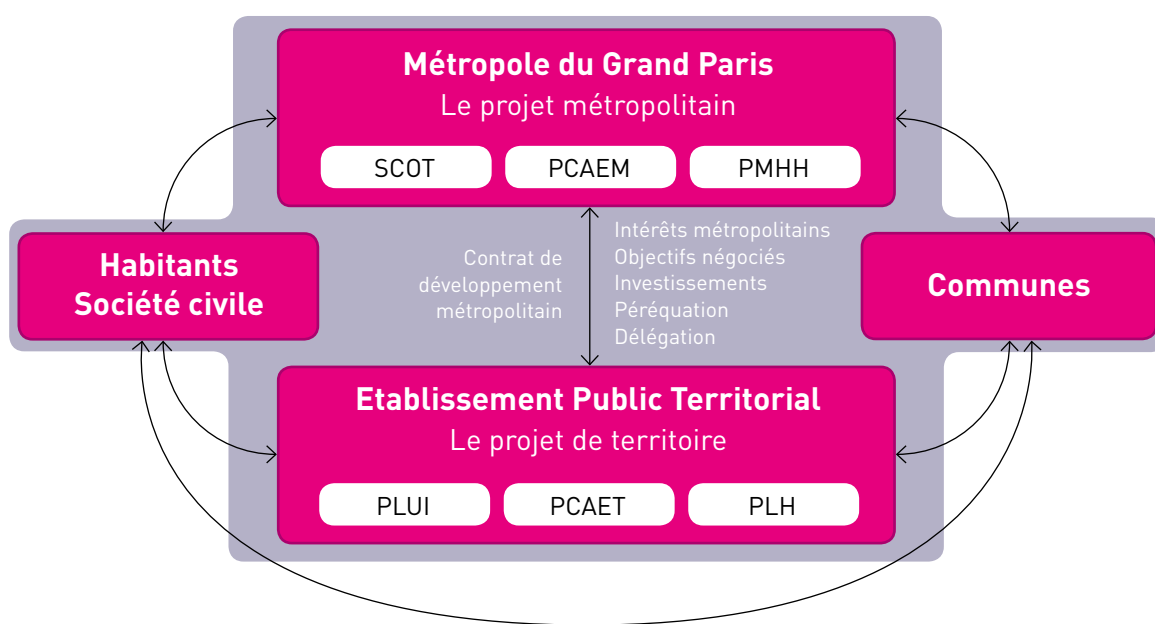
métropolitaines. Ainsi, tant sur les compétences propres de la MGP que sur les compétences partagées comme le développement durable, l'aménagement, l'habitat et le développement économique, la Métropole et les Territoires seront en mesure de décliner les documents stratégiques et d'adapter leurs actions sur le terrain. Par ailleurs, les chartes territoriales de développement métropolitain permettraient de donner un cadre et d'adapter certains dispositifs métropolitains comme « Inventons la Métropole » ou le Fonds d'investissement métropolitain.

## LA CHARTE TERRITORIALE DE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN, L'OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le projet métropolitain pourrait être décliné dans une charte territoriale de développement métropolitain (CDM), négociée entre la MGP et les territoires, qui permettrait de définir ensemble le partage des interventions et de mettre en œuvre plus concrètement des projets partagés, en fléchant les soutiens et les investissements en fonction d'objectifs communs.

Cette charte pourrait contenir des schémas de secteurs et d'aménagement d'intérêt métropolitain, outil de convergence opérationnelle à l'interface du SCOT et du PLUI.

### LA GOUVERNANCE DU PROJET MÉTROPOLITAIN



4/

# CONCLUSION

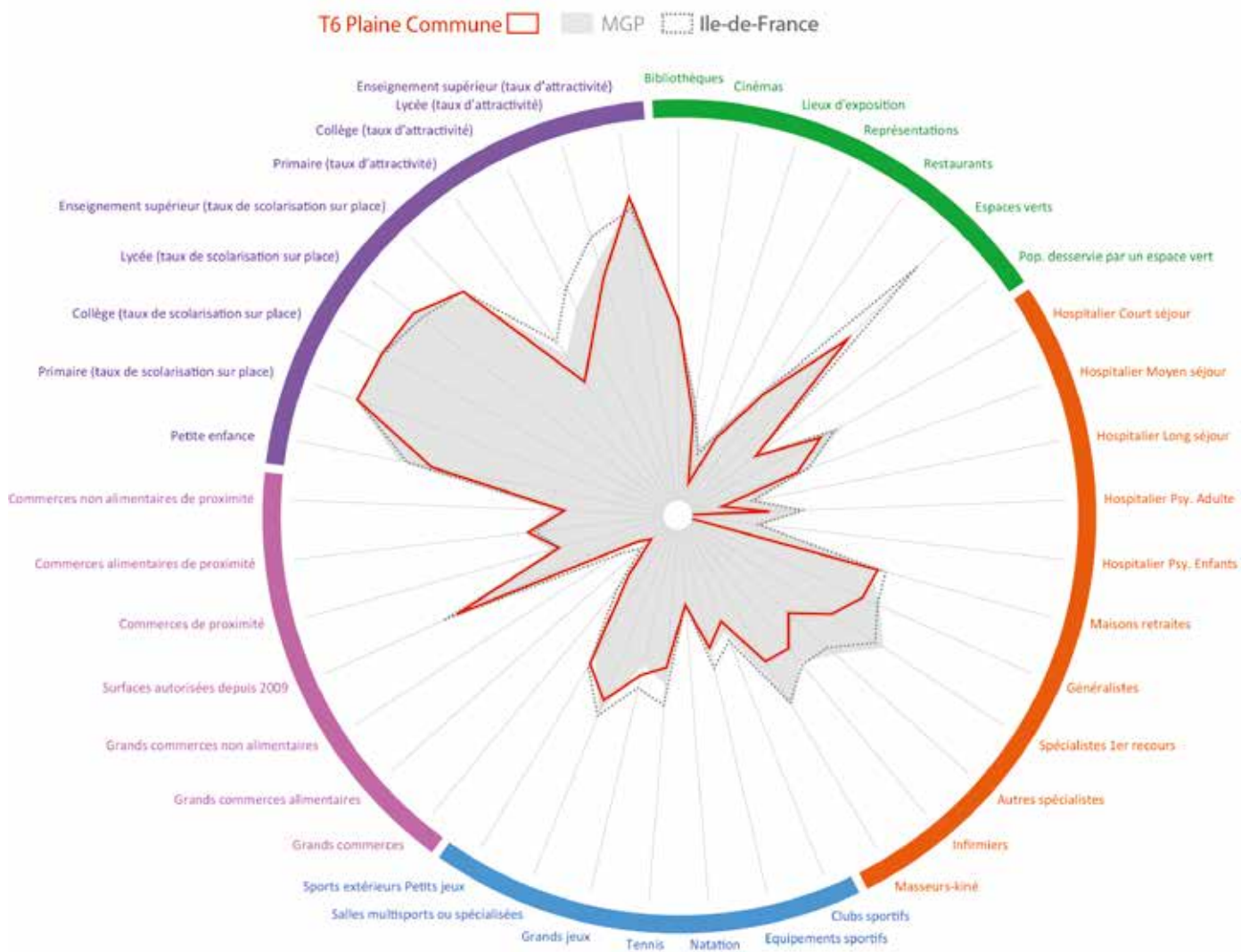
## CETTE MÉTROPOLE À TOUS ET POUR TOUS DOIT SE CONSTRUIRE EN INVERSANT LE REGARD :

- ✓ D'une recherche de compétitivité à une recherche de bien vivre pour l'ensemble des habitants quelques soient leurs communes, leurs territoires.
- ✓ D'une vision « unique » à une vision plurielle de la métropole qui se construit tout autant en Seine-Saint-Denis que dans les Hauts-de-Seine, dans le Val-de-Marne ou à Paris.
- ✓ D'une dynamique sélective à une dynamique inclusive qui fait de tous les leviers de la métropole de demain.
- ✓ D'une logique de centre à une logique de pôles complémentaires.
- ✓ D'une logique de territoires au service de la métropole à une métropole au service des territoires.

# 5/ ANNEXES

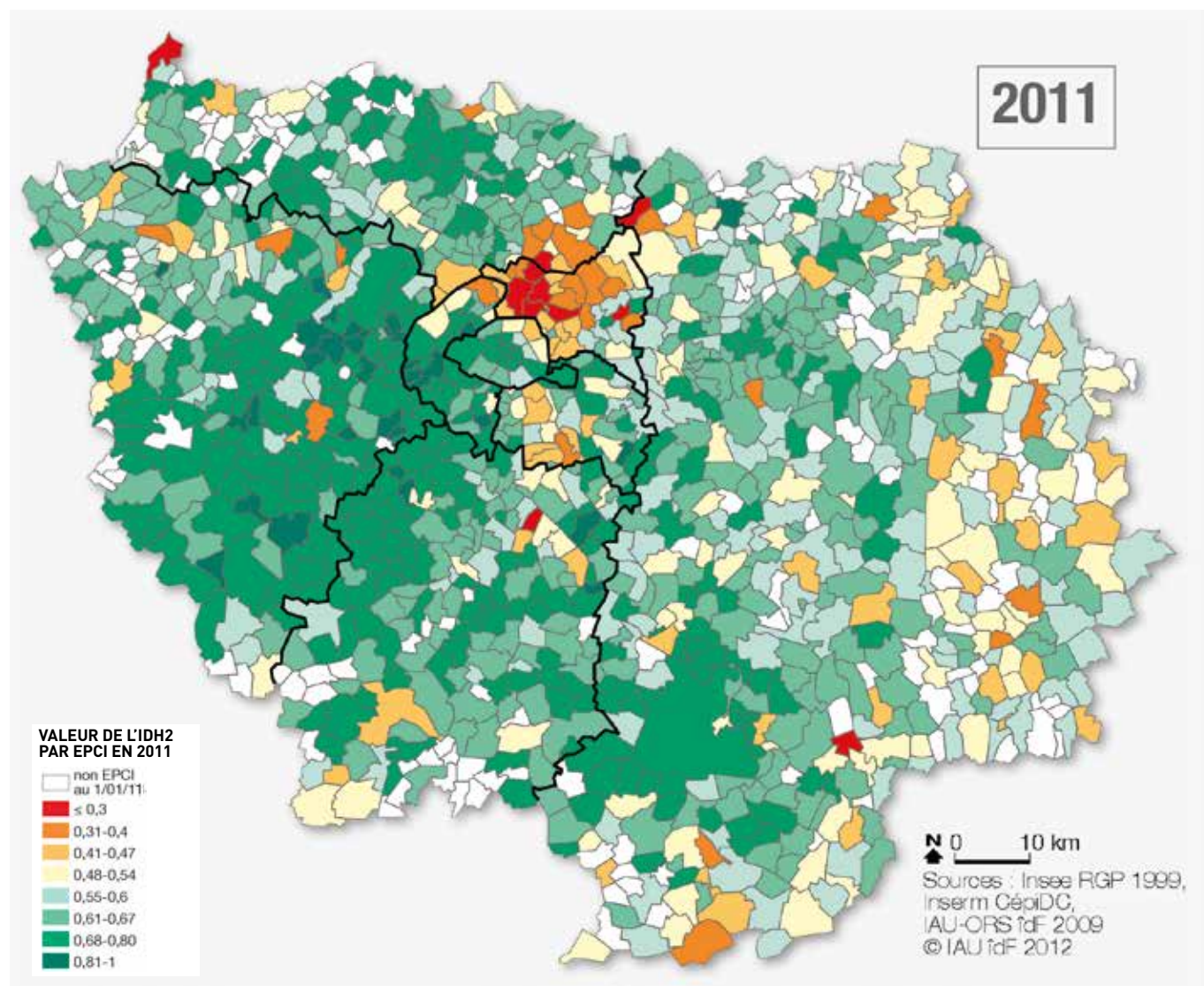


# /LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENT



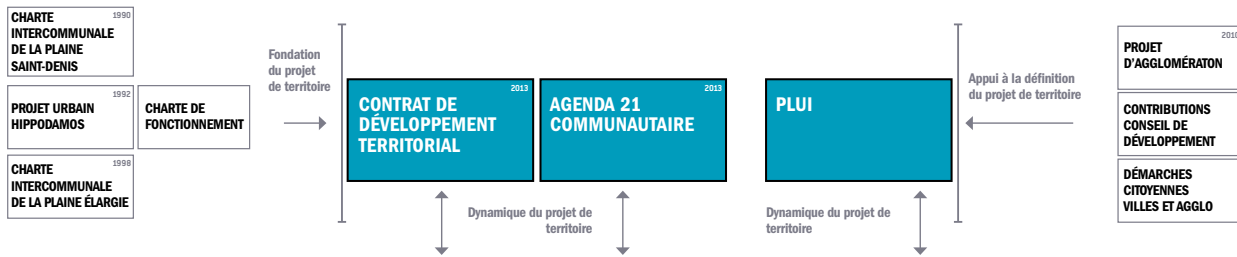
© IAU IdF 2015

## /LE NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE



# /LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES DE PLAINE COMMUNE

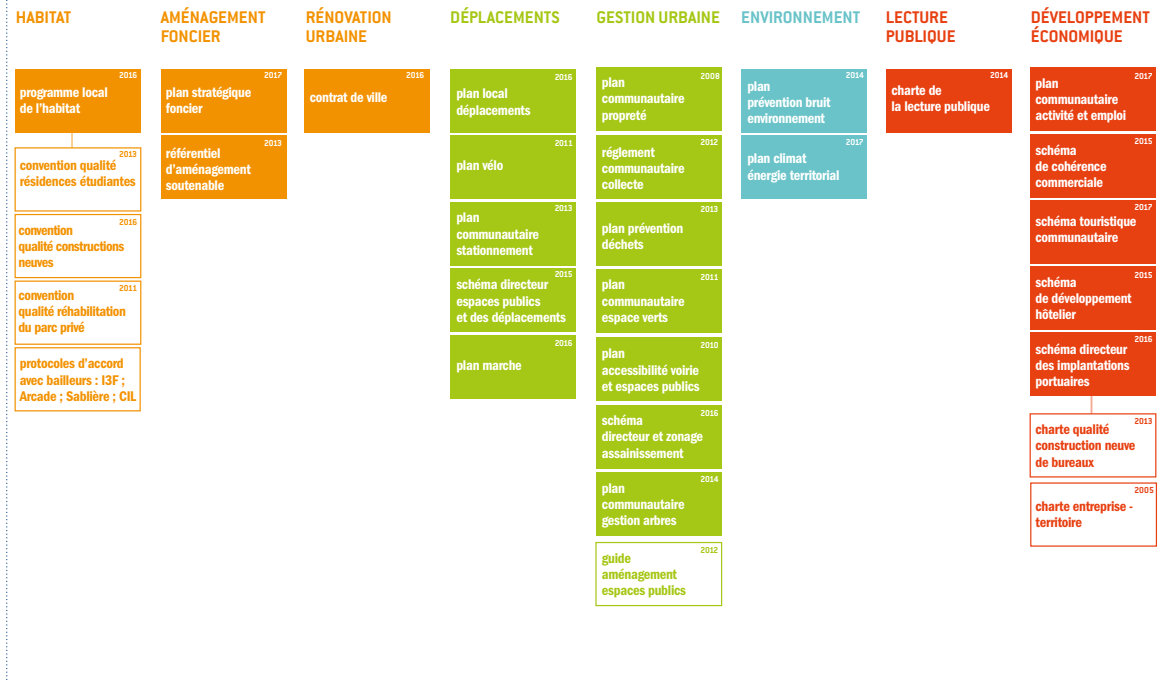
## SCHÉMA D'ORGANISATION DES DOCUMENTS DE PLAINE COMMUNE



### LES DOCUMENTS SUPPORTS



### LES DOCUMENTS THÉMATIQUES





**GRAND PARIS**

-----  
PLAINE COMMUNE  
21 AVENUE JULES-RIMET  
93218 SAINT-DENIS CEDEX  
-----

Photo de couverture :  
© Florian Gernan / Plaine Commune

[www.plainecommune.fr](http://www.plainecommune.fr)